

ASSOCIATION PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE CARCASSONNAISE

Halle aux Sports Nicole Abar
salle J. Delteil, Av. des Berges de l'Aude, Carcassonne

Rédaction : G.Dupont, J. Etienne, F.Grillot, J.L.Icher, G.Roquefort-Marquet

Sommaire :

Retour sur la Fête du Timbre 2022 à Carcassonne
Un carnet porte timbre local : le carnet Mignon
Les assignats (suite)
Léo Lagrange : un timbre et un club partenaire de l'A.P.N.C.
L'Ukraine, Vladimir Poutine, et des timbres
Le site internet du Groupement Philatélique Régional
Les nouveautés philatélique d'avril 2022



*** Attention ! Prochaine bourse mensuelle :**
Dimanche 10 avril, Foyer Municipal d'Herminis
(Salle habituelle non disponible pour cause d'élection présidentielle)

« LE TIMBRE ÉTAIT À LA FÊTE AVEC LE VOYAGE POUR THÉMATIQUE »

« La Fête du Timbre, organisée par l'Association Philatélique et Numismatique Carcassonnaise en partenariat avec la Poste s'est déroulée ce week-end. Près de 130 personnes s'y sont succédées dans les locaux de la Maison des Jeunes pour se procurer le timbre et le bloc sur la thématique du voyage, émis le 12 mars, voire en affranchir un courrier que l'on pouvait poster dans le bureau temporaire que la Poste tenait en cette occasion.

Six expositions de timbres, maquettes et cartes postales (l'Histoire des Fêtes du Timbre, les chats, les émissions au type Pétain, les wagons postaux, la bête du Gévaudan, la Résistance) étaient montées et présentées par les adhérents de l'association ou de son atelier philatélique « jeunesse ». Une tombola gratuite permettait à six heureux gagnants de remporter des chèques cadeaux d'une valeur de 30 euros.

Le visiteur pouvait en outre trouver le billet de banque, la pièce de monnaie, le timbre ou la carte postale ancienne qui allait compléter sa collection auprès des étals de la « bourse d'échanges ». Enfin, les plus jeunes d'entre eux repartaient avec des mini-albums, timbres et matériel nécessaire pour débiter une collection.

L'A.P.N.C qui tire un bilan positif de cette initiative, basée sur le partage de moments conviviaux entre collectionneurs, tient également à remercier les élus (Mmes Conquet (vice-présidente à la culture du département), Hérin (Députée) et Bardou (Mairie) qui par leur présence ou leur message ont rappelé le soutien apporté par les institutions à l'activité culturelle proposée par l'association dans un cadre intergénérationnel, comme elle tient aussi à mettre l'accent sur la qualité du partenariat qui s'est mis en place avec la Poste à cet effet. »



Le bureau de poste temporaire

Un porte -timbre local : celui de la société « Mignon » de Marseillan

A la fin de la guerre de 14/18, pour pallier la pénurie de monnaie, furent créés des moyens de remplacement sous toutes formes de monnaies de nécessité : piécettes métalliques, billets de papier monnaie, garantis par des départements, des communes, des Chambres de commerce, des entreprises ou autres.

Tout naturellement, le timbre-poste prit sa place comme monnaie d'appoint. On utilisait les petites valeurs 5c, 10c, 25c. qui passaient ainsi de main en main, mais malheureusement au bout de quelques manipulations ce petit morceau de papier gommé se détériorait et finissait par perdre toute valeur au grand dam de l'utilisateur car à l'époque, un, deux ou cinq sous représentait quelque chose. Pour pallier cette détérioration rapide du timbre on songea à enfermer celui-ci à l'intérieur d'une pochette protectrice en papier, il y en eut de toutes sortes : enveloppes, pochettes translucides, papier de soie, etc... Tout cela au début était très rudimentaire puis cela s'affina par la suite avec des pochettes fabriquées spécialement pour cet usage et fermées après l'introduction du timbre au moyen de petites étiquettes imprimées avec la raison sociale de l'émetteur qui rentabilisait par cette publicité les frais engagés. En raison de la fragilité relative de ce système et du fait qu'il était très facile de récupérer le timbre en déchirant l'enveloppe protectrice, peu de ces pochettes sont arrivées jusqu'à nous et surtout celle de la "première mouture".

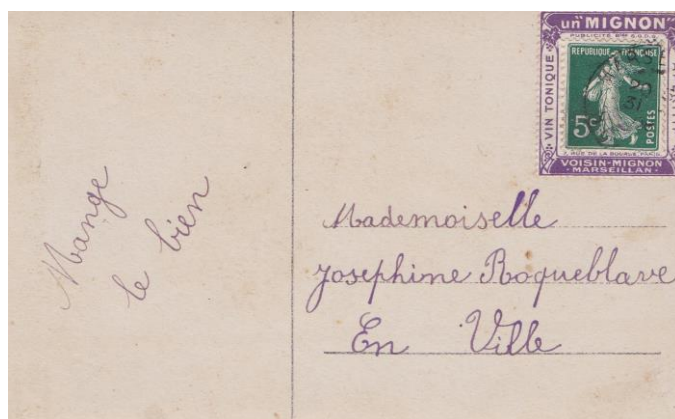
Ce système de pochettes était quand même précaire et devant la demande de plus en plus forte de monnaie divisionnaire certaines maisons de commerce copièrent ce que l'administration des postes avait déjà fait, et début 1920, apparurent les carnets de TIMBRES-MONNAIE, tel le carnet porte -timbres VOISIN MIGNON, représenté ici.





Ce Carnet de fabrication privée comportait 6 porte-timbres de la Société (vin, apéritif) VOISIN-MIGNON à Marseillan (Hérault).

Ce carnet réalisé par "Le Timbre Poste Economique", 7, rue de la Bourse à Paris, permettait grâce à la publicité de fournir ainsi 6 timbres de 10 centimes rouges Semeuse (Yvert 135) avec une petite réduction (OF55 au lieu de OF60). Ces porte-timbres sont aussi connus avec des timbres au type semeuse camée de 5 centimes verts (Yvert 137).



Bibliographie :

Jean Storch et Robert Françon ; Les timbres-poste au type semeuse camée de 1907, Louis Barrier ; Essai sur les semeuses,

Pierre Broustine : **Catalogue** des timbres-monnaies de France et des Colonies, 1988,

Les assignats (partie 3) : l'aliénation des biens du clergé, des biens de la Couronne, des biens des émigrés.

Le 10 Octobre 1789, l'Evêque Talleyrand, élu aux Etats Généraux, proposait de remettre tous les biens du clergé à l'état.

Ainsi, les biens du clergé, par vote de l'assemblée du 2 Novembre 1789 par 568 voix contre 346, sont déclarés devenir « biens nationaux » et être à la disposition de la nation.

L'état de son côté, en contrepartie, reconnaissait le passif au même titre que l'actif, et s'engageait à subvenir décemment aux besoins des religieux.

Cette richesse représentait environ 1/4 des terres de France, biens auxquels il fallait ajouter cures, abbayes, couvents, prieurés, domaines agricoles et immeubles.

Suivant les sources, la valorisation de tous ces biens fluctue de façon importante, l'appréciation de 2 à 4 milliards de livres étant la plus souvent émise.

Tous ceux-ci avaient été reçus de princes, de seigneurs, et de nobles à titre de gratifications féodales ou de legs de fidèles.

Si les propriétés des individus qui résultent des fruits du travail devaient être respectées, en revanche celles qui avaient été données à l'église devaient pouvoir être récupérées sans porter atteinte ou dommage à qui que ce soit.

Le Tiers Etat^{1} appréciait cette confiscation qui affaiblissait la puissante et riche Eglise qui comptait plus de 35.000 paroisses et 4.000 monastères ou couvents ; la noblesse était divisée, un certain nombre de nobles étaient contre tout ce qui pouvait aider la mise en place de la Révolution.*

Courant mai et juillet 1790, l'Assemblée Nationale décrète que la totalité des biens du clergé ainsi que ceux des domaines de la couronne sont aliénés, et deviennent donc propriété de l'Etat, à l'exception des forêts au-dessus de 100 arpents (un arpent équivalait de 30 à 50 ares suivant les régions ou les pays, l'arpent de Paris était compté pour 34 ares) surface portée à 300 arpents sous le Directoire.

La révolution politique et sociale faisait valoir qu'elle dépossédait les privilégiés et les riches, pour mieux répartir ces biens nationaux entre de nouveaux nombreux petits propriétaires qui par leur gestion mieux administrée contribuerait à développer l'agriculture et l'industrie.

Cette belle initiative cachait l'absolu nécessité de faire de l'argent.

¹ *Par Tiers Etat on désignait tout citoyen qui n'appartenait ni au clergé ni à la noblesse.

Début 1792 la mise sous séquestre des biens des émigrés est proclamée, avec sommation à ceux-ci de rentrer en France courant mai au plus tard. Possibilité leur été donnée de récupérer leurs biens après avoir effectué le paiement de taxes et amendes.

Le 7 juillet 1792 l'aliénation des biens des émigrés était décrétée, de même il est déclaré que tous les biens des propriétaires absents de France plus de six seront confisqués au profit de la nation. Plus tard, s'ajouteront tous les biens des condamnés à la guillotine, biens qui, en 1793, seront restitués aux familles, exceptés les biens de ceux qui auront été condamnés pour crime d'émigration.

Le 3 aout 1793 il est décidé que chaque maison nationale d'émigré portera sur la porte d'entrée principale : « Propriété Nationale à vendre ou à louer »

La dette des émigrés, coupables de leur désertion, sera acquittée par le produit de la vente de leur bien.

La valeur globale de tous ces biens pouvait être estimée aux environs de 5 à 6 milliards de livres (cette somme indicative inclus les biens du clergé estimés aux alentours de 3 milliards auxquels s'ajoutent ceux de la couronne royale, ceux des émigrés et ceux des propriétaires absents de leur domicile depuis plus de six mois)

La richesse était donc trouvée, mais comment convertir ces biens que l'état venait de s'attribuer en rentrées d'argent sinon immédiates du moins très rapides ?

L'hypothèque lointaine était à exclure.

Il n'était pas possible de mettre en vente d'un seul coup cette énorme masse de propriétés foncières.

L'obstacle à une mise en vente rapide des biens nationaux était qu'il fallait les recenser, les valoriser par expertise, les mettre en vente aux communes, qui à leur tour les revendraient aux enchères aux particuliers. Toutes ces formalités prendraient beaucoup de temps, il fallait pouvoir finaliser dans l'urgence la procédure d'exploitation de cette richesse, qui permette de collecter des versements immédiats en numéraire d'or et d'argent.

La Révolution avait besoin d'or.

M. N.° 16.
 Maires & Officiers Municipaux
 de la Ville de St. Omer, Département du Pas de Calais,
 Certifions que le Citoyen Alex. André Alexandre Muegembled
 Homme de loi, demeurant en cette Ville
 habite actuellement à l'empire français et qu'il y a
 habité sans interruption pendant les six derniers
 mois de l'an 1792. Le vu de la Loi Municipale ayant
 été affiché & communiqué à la Loi. Fait au
 St. Omer, en la Maison Communale le 5 Decembre
 1792 par nous quatre Maires & Officiers Municipaux
 de la République française.
 Maignan Caron & Chartier Thomassin
 Dupont Bailly Caffin
 Babé
 Vu par le Directoire Administratif composant le

Afin d'éviter que le citoyen Alex André Alexandre Muegembled, homme de loi, soit considéré comme émigré, attestation du maire et des officiers municipaux de la ville de St Omer (Pas de Calais) qui certifient le 5 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République, que le dit citoyen habite actuellement à « l'empire français » et qu'il y a habité sans interruption pendant les six derniers mois. Attestation validée par les administrateurs composant le Directoire de District de St Omer le 26 décembre 1792.

CERTIFICAT DE NON-ÉMIGRATION,

Prescrit par la Loi du 15 Mars 1793.

Deloy

Ce Certificat doit être timbré.

Nous, Secrétaire - Général du Département de la Sarthe, attestons que le Citoyen *Jacques Denfer dit Bontemps* sergent de la première compagnie du premier bataillon de la Sarthe de la vingt neuvième brigade de l'armée du nord

âgé de cinquante deux ans, demeurant en la Commune de *le Mans* District de *le Mans*

Département de *la Sarthe* n'est point compris dans la liste des Émigrés de ce Département, & que ses biens n'y sont point séquestrés; pour quoi lui avons délivré le présent.

Au Mans, le *treize Brumaire de* l'an *trois* de la République Française, Une & Indivisible:
H. ordinairement

Denfer



....certificat de non émigration du citoyen Jacques Denfer « dit bontemps » sergent de la première compagnie du premier bataillon de la vingt neuvième brigade de l'armée du nord qui n'est point compris dans la liste des Emigrés...et que ses biens n'y sont point séquestrés... le treize brumaire an trois de la République Française (3 novembre 1794)

Léo Lagrange



Courant mars, nous avons tenu le premier « atelier de philatélie » avec un groupe d'enfants inscrits au Foyer Léo Lagrange de Carcassonne, avec des débuts prometteurs pour une activité qui sera menée en partenariat avec cette structure, au rythme d'un mercredi par mois.

C'est l'occasion de revenir sur un timbre de 1957, numéro 1120 dans Yvert et Tellier, et Léo Lagrange, timbrifié en la circonstance.

le 4 juin 1936, Léon Blum, chef du gouvernement, appelle Léo Lagrange au sous-secrétariat des Loisirs et des Sports ; il conservera ce poste jusqu'au 8 avril 1938. En dix-neuf mois, Léo Lagrange accomplit une œuvre considérable. Avocat, il avait débuté dans la politique en 1932 comme député socialiste du Nord.

L'éducation populaire était en régression, le domaine de la santé publique laissait à désirer, le sport, enfin, restait réservé à une élite. Il crée un Conseil Supérieur des Sports où sont représentées toutes les associations.

Une importante politique d'infrastructures sportives est lancée.


Lagrange développe particulièrement les activités de plein air. On commence à mettre au point des billets de chemin de fer à prix réduit pour les vacances. Il s'attache à développer les auberges de jeunesse créées en 1929 et préside lui-même le Centre laïque des auberges de la jeunesse. Dans ce grand mouvement populaire vers les sports de plein air qui prend alors son essor, la nature acquiert une valeur nouvelle.

Mais Léo Lagrange essaie aussi de développer les loisirs culturels, encourageant les diverses initiatives qui surgissent, notamment dans le domaine du théâtre.

La guerre va interrompre ce bouillonnement. Léo Lagrange lui-même trouve la mort au cours de la bataille de France en 1940.

Mais le mouvement est lancé et l'époque de 1936 a formé des militants d'action populaire qui continueront leur travail pendant la guerre et après la Libération.

Les foyers et les clubs qui portent aujourd'hui son nom n'ont pas abandonné, loin s'en faut, l'esprit de leur créateur. À Carcassonne, le foyer Léo-Lagrange, se retrouve dans les locaux de la rue Mazagran, derrière le palais de Justice, où ses sections allant du théâtre au yoga rassemblent des gens de tous âges et de toutes conditions sociales pour poursuivre la « révolution des loisirs », dont la philatélie fait maintenant partie.

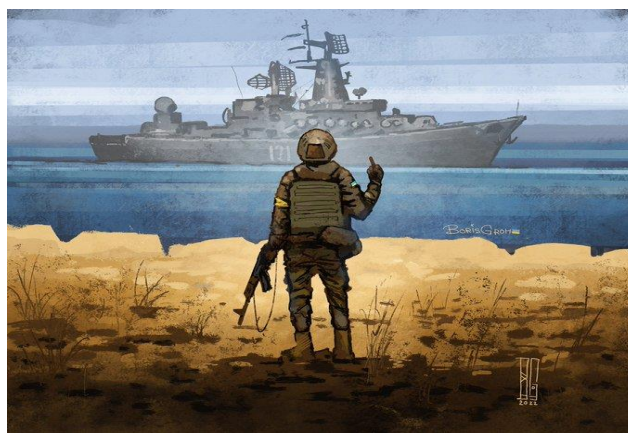


L'Ukraine, Poutine, et des timbres....

En Ukraine, la poste a sorti le 12 mars un timbre invitant la Russie à « aller se faire foutre », information parue dans le « Huffington Post ».

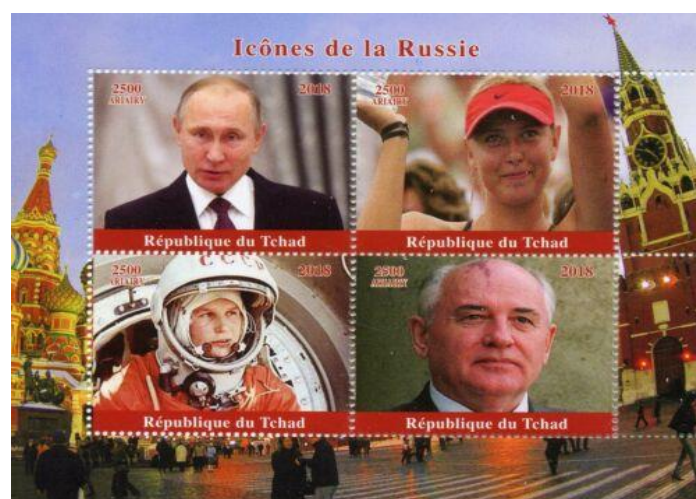
La Poste a organisé un vote auprès des Ukrainiens pour choisir le motif d'un timbre qui serait émis en l'honneur des garde-côtes ukrainiens postés sur l'Ile des Serpents, sur la mer Noire, qu'un navire russe a bombardée dès le premier jour du conflit.

20 artistes ont participé à l'élaboration de maquettes de timbres, les internautes ont voté et c'est le dessin de Boris Groh qui a remporté le concours.

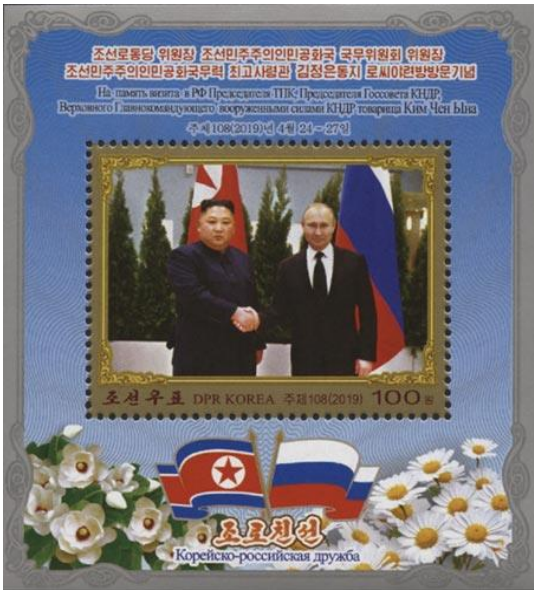


Voici son dessin, qui devrait donc se retrouver comme support d'un prochain timbre :

Vladimir Poutine, quant à lui, a déjà fait l'objet de multiples émissions, notamment lorsqu'il a visité des présidents étrangers, plus particulièrement dans les pays issus de l'éclatement de l'U.R.S.S. et d'autres comme l'inévitable Corée du Nord. Certains pays africains, connus pour leurs émissions pléthoriques, ont également timbrifié Vladimir.



En voici quelques spécimens, (Tchad, Mongolie, Ouzbekistan et Corée du Nord) où vous pourrez remarquer que Vladimir est très amical et aime à serrer les mains très cordialement, malgré tout ce que l'on peut dire de lui....



Le site internet du GPLR

Le Groupement Philatélique Languedoc Roussillon auquel l'A.P.N.C est affiliée, se dote d'un nouveau site web que vous pouvez, dès maintenant, consulter à l'adresse suivante :

www.philagplr12.fr



La page d'accueil du site



Le menu principal

En page **d'accueil**, vous pourrez suivre l'actualité philatélique tant locale que régionale, voire nationale, n'hésitez à contacter le webmaster du site via le formulaire de contact pour l'informer d'une manifestation à promouvoir. Vous trouverez, également, sur cette page, de consulter et/ou de télécharger le mensuel Philaposte.

Dans la rubrique « **Le groupement** » ; vous y trouverez toutes les informations concernant le GPLR, notamment les statuts, le règlement intérieur, les membres du CA et l'annuaire des associations philatéliques affiliées au GPLR12.

Un page « **Jeunesse** » vous informe sur les actions menées vers les jeunes, dont notre ami et co-président, Jean Louis ICHER en est le délégué au sein du CA du GPLR12.

La rubrique « **Agenda** » comme son nom l'indique recense toutes les manifestation, exposition, congrès, salon, également un formulaire est mis à votre disposition dans cette rubrique pour annoncer vos manifestations.

La rubrique « **Publications** » en cours d'achèvement vous permettra de (re)trouver l'ensemble des publications du GPLR, mais également celles des différentes associations philatéliques affiliées au GPLR, attention, certaines parties de cette rubrique sont exclusivement réservées aux membres des associations affiliées. Si vous souhaitez avoir accès à la totalité de la rubrique, contacter le webmaster via le formulaire de contact.

La rubrique « **Se connecter** » permet aux adhérents de s'identifier.

Enfin la rubrique « **Contact** » permet à tous les internautes de contacter le webmaster pour toute information complémentaire.

Si vous rencontrez au hasard de votre visite, quelques coquilles résiduelles, n'hésitez pas à en informer le webmaster, via le formulaire de contact, qui se chargera des les corriger.

Une nouvelle n'arrivant pas seule, votre dévoué Co-Président, Frédéric Grillot, chargé de maintenir le site de l'APNC, intègre le CA du GPLR au titre - *prestigieux* - de Conseiller Technique & Internet » et donc en charge de maintenir le site du GPLR.



Nouveautés philatéliques d'avril 2022

8 avril 2022



Henri Rouart, de son nom complet Stanislas-Henri Rouart (Paris 2 octobre 1833 - Paris 2 janvier 1912), est un ingénieur, industriel, artiste-peintre et collectionneur français

Biographie

Élève du lycée Louis-le-Grand à Paris, où il se lie d'amitié en classe de troisième avec Edgar Degas, Henri Rouart entre à l'École polytechnique — Degas le prend comme modèle de son tableau « *Portrait d'un polytechnicien* » — et devient un ingénieur inventif. On lui doit, entre autres, les tubes du réseau de la poste pneumatique de Paris, système d'acheminement rapide du courrier à Paris dans des boîtes cylindriques propulsées par air comprimé dans un réseau souterrain de tuyauterie.

Rouart est capitaine d'artillerie pendant la guerre de 1870. Au cours du siège de Paris, où il dirige une batterie d'artillerie, il y retrouve son ami Degas, et ne le quittera plus.

À la cinquantaine, Rouart se consacre entièrement à sa passion de peintre. Ancien élève de Corot et de Millet, son art est proche des impressionnistes. Il participe à ce titre à des expositions à partir de 1868 et il est très fidèle aux expositions du groupe impressionniste en étant présent lors de sept expositions sur les huit dès la Première exposition des peintres impressionnistes de 1874 chez Nadar. Et il devient un collectionneur et un mécène reconnu de Delacroix, Courbet, Daumier, Millet, Corot, Manet, Berthe Morisot, Toulouse-Lautrec, Renoir, Puvis de Chavannes, Pissarro et Degas, entre autres. Trois expositions des impressionnistes se tiennent grâce à son appui financier et il aide aussi ses amis en leur achetant de nombreuses œuvres.

Henri Rouart a été maire de la commune de La Queue-en-Brie dans le département du Val-de-Marne entre 1891 et 1912.

Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise (67^e division) à Paris.

Après sa mort, en décembre 1912, sa fille et ses quatre fils décident de vendre sa fabuleuse collection. La vente rapporte une somme astronomique et marque le début de l'envol des prix des toiles impressionnistes.

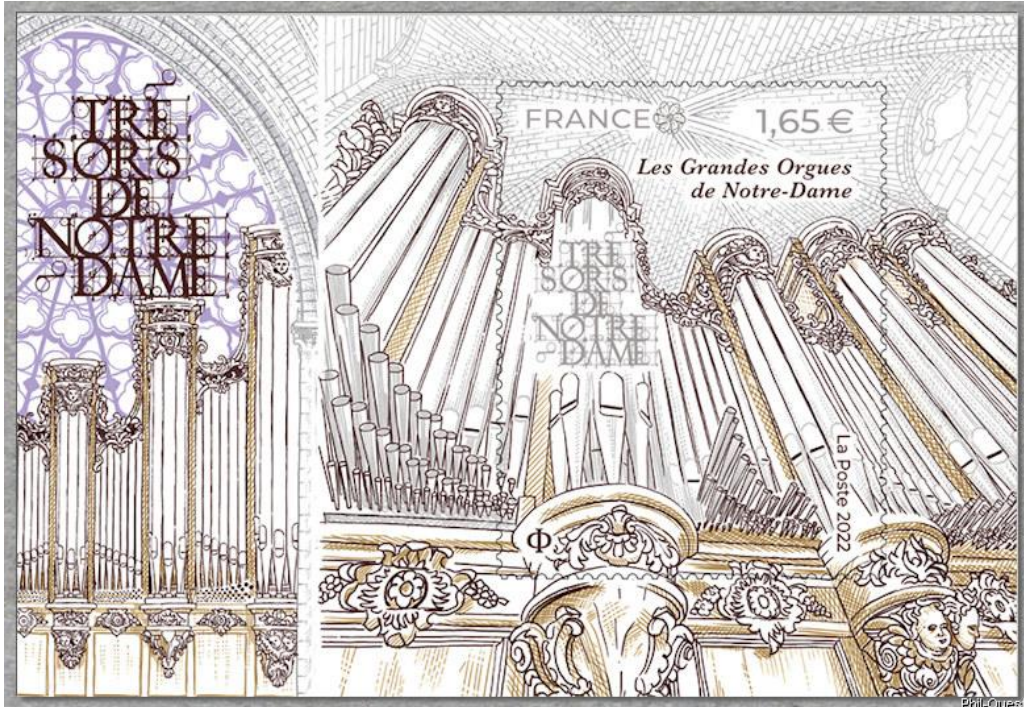
Henri Rouart est l'arrière-grand-père de l'écrivain et académicien Jean-Marie Rouart.

D'après Wikipédia

Edition en timbre de feuille et en mini feuille de 15 timbres

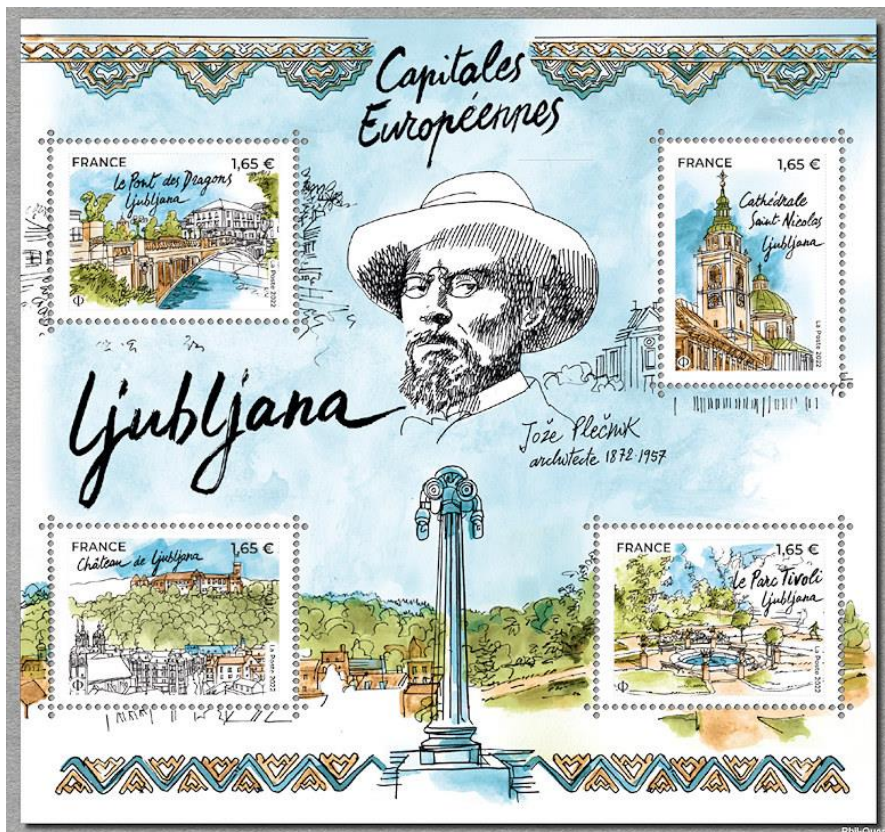
15 avril 2022

Trésors de Notre-Dame
Les Grandes Orgues de Notre-Dame

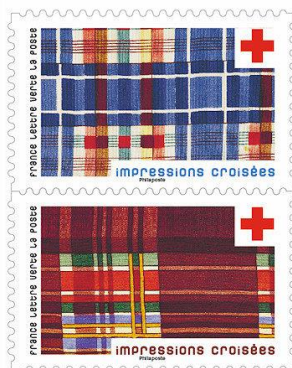


22 avril 2022

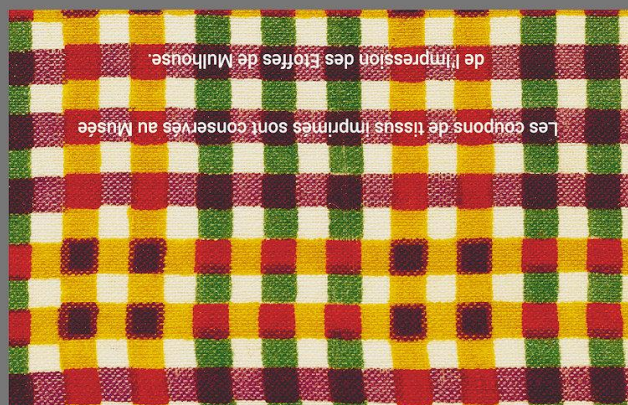
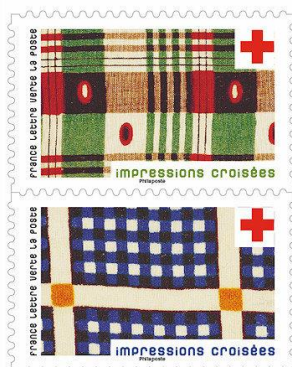
Capitales européennes
Ljubljana



Carnet Croix-Rouge de 2022



Humanité
Impartialité
Neutralité
Indépendance
Volontariat
Unité
Universalité



Les coupons de tissus imprimés sont conservés au Musée de l'Impression des Etoffes de Mulhouse.



LA POSTE est engagée auprès de LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE depuis plus de 100 ans. En achetant ce carnet, vous faites un don de 2 € à la Croix-Rouge française. Ces 2 € lui permettent, par exemple, d'offrir 2 repas complets ou de distribuer 6 couvertures de survie à des personnes vulnérables.

Carnet de 10 timbres-poste autocollants à validité permanente au tarif de la lettre verte pour vos envois à destination de la France. Utilisable par multiple au-delà de 20 g.

Conception graphique : Corinne Salvi

